

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **18 février 2013**

Délibération n° 2013-3567

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Vénissieux

objet : Grand projet de ville (GPV) - Aménagement de la Maison du projet - Individualisation d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention à la Commune de Vénissieux

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Rapporteur : Madame Hamdiken-Ledesert

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 8 février 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 20 février 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mmes Pédrini, Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R., Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, M. Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mmes Cardona, Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mmes Laurent, Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Martinez, Millet, Morales, Nissanian, Ollivier, Mmes Pallega, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mme Revel, MM. Roche, Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Abadie (pouvoir à Mme Vullien), Arrue (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), MM. Barret (pouvoir à Mme Laval), Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Chabrier (pouvoir à M. Longueval), Dumas (pouvoir à M. Buffet), Fleury (pouvoir à M. Pillon), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Guimet (pouvoir à M. Bousson), Mme Lépine (pouvoir à M. Desseigne), M. Lyonnet (pouvoir à M. Grivel), Mmes Perrin-Gilbert, Roger-Dalbert (pouvoir à Mme Revel).

Absents non excusés : MM. Barge, Claisse, Muet.

Conseil de communauté du 18 février 2013**Délibération n° 2013-3567**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Vénissieux

objet : **Grand projet de ville (GPV) - Aménagement de la Maison du projet - Individualisation d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention à la Commune de Vénissieux**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 30 janvier 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine de Lyon, en partenariat étroit avec la Commune de Vénissieux, porte le projet de renouvellement urbain du grand projet de ville (GPV) de Vénissieux (zone urbaine sensible (ZUS) du plateau des Minguettes et quartier Max Barel). Le périmètre du GPV compte 24 000 habitants.

Le programme de renouvellement urbain contractualisé avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) est en phase opérationnelle active. Toutes les opérations qui composent le programme (démolitions, aménagements, constructions, réhabilitations), au nombre de 70 toutes maîtrises d'ouvrages confondues, sont aujourd'hui en phase réalisation, livraison ou sont engagées.

Le projet est animé par une équipe co-mandatée et co-financée par la Communauté urbaine de Lyon, la Commune de Vénissieux et l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU). L'équipe est composée de 9 agents.

Les locaux actuels, occupés depuis octobre 2004, loués par la Commune à un propriétaire privé, sont connus des habitants mais excentrés et mal desservis par les transports en commun. Ils sont par ailleurs inadaptés dans leur configuration pour accueillir un véritable espace d'information ouvert aux habitants.

La Commune de Vénissieux propose de relocaliser l'équipe GPV au sein d'une véritable Maison du projet positionnée au cœur du plateau des Minguettes à la jointure des 2 zones d'aménagements concertés (ZAC) de Vénissy et d'Armstrong entrées en phase travaux. La Maison du projet pourra trouver place dans des locaux appartenant à l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône, situés sur l'avenue Jean Cagne. En accord avec le propriétaire, la Commune assurera la maîtrise d'ouvrage des travaux d'aménagement des bureaux.

Les locaux de l'OPH du Rhône offrent les surfaces disponibles suivantes :

- 170 mètres carrés en rez-de-chaussée qui vont accueillir des bureaux, salles de réunion et un grand espace d'exposition et d'accueil des habitants,
- 250 mètres carrés à l'étage de bureaux et salles de travail,
- 80 mètres carrés en sous-sol pour les archives.

Ils seront organisés comme une Maison du projet pour la valorisation des actions du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) et du programme de renouvellement urbain. Ils permettront de rendre visibles et compréhensibles les opérations d'aménagement en cours et de renforcer, à terme, la participation des habitants notamment à l'occasion de la préparation d'une deuxième phase d'intervention dans le cadre d'un futur programme national de rénovation urbaine.

La Commune de Vénissieux continuera à prendre en charge l'ensemble des coûts afférents au fonctionnement de l'équipe inter-partenaire du GPV (loyer, charges, fonctionnement courant et mise à disposition de 2 agents municipaux non co-financés, pour le secrétariat) estimés à un coût total d'environ 90 000 € par an.

Les travaux de transformation nécessaires pour, notamment, créer en rez-de-chaussée l'espace d'information et de concertation avec les habitants sont estimés à 105 000 €.

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention d'équipement d'un montant de 105 000 € au profit de la Commune de Vénissieux dans le cadre de l'aménagement de la Maison du projet de ville de Vénissieux ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 105 000 € nets de taxes au profit de la Commune de Vénissieux dans le cadre de la création de la Maison du projet de ville de Vénissieux,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et la Commune de Vénissieux définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Décide l'individualisation de l'autorisation de programme globale P17 - Politique de la ville, pour un montant de 105 000 € en dépenses à la charge du budget principal sur l'opération n° 0P17O2833.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2013 - compte 2041 412 - fonction 824 - opération n° 0P17O2833.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 20 février 2013.